



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juillet 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 26

Date de la convocation

03 juillet 2023

A 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents donnant pouvoir :

Mme Ghislaine GUY a donné procuration à M. Christian BRONDOLIN  
M. Philippe PIGNET a donné procuration à M. Bruno LAQUAY  
M. Sylvain CASTAGNE a donné procuration à M. Vincent DAVAL  
Mme Virginie ARTERO a donné procuration à Mme Zoulikha LAMALAM  
M. Julien BONINO a donné procuration à Mme Roxane TIBALDI  
M. Dimitri FARRO a donné procuration à Mme Paula EIDENWEIL

Absente excusée sans procuration : Marie DUCHER

Secrétaire de séance : Mauricette AGIER

Objet de la délibération : Modification de la délibération n° 2023-02-SG du 25 janvier 2023 portant recueil des tarifs communaux pour l'année 2023.

**2023\_51\_SG**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n°2023-02-SG du 25 janvier 2023 relative au recueil des tarifs communaux ;

**Vu** l'avis de la Commission des Affaires institutionnelles du 27 juin 2023 ;

**Considérant** qu'il convient de modifier la tarification pour la piscine,

Afin de développer sa politique sportive, la commune de Mallemort souhaite étendre le tarif adulte à l'unité d'un montant de 3 euros.

Seront concernés par cette tarification :

- les habitants de la Commune de Mallemort,
- le personnel travaillant sur le territoire de la Commune de Mallemort,

- les enfants non mallemortais accompagnés dans le cadre des groupes du SIVU Collines Durance et aux accompagnateurs

La piscine municipale sera gratuite pour les pompiers de Sénas, les sapeurs-pompiers et les Gendarmes  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la **Majorité** de ses membres,

**Approuve** les modifications de la délibération n°2023-02-SG du 25 janvier 2023 portant recueil des tarifs communaux pour l'année 2023 ;

**Approuve** la grille tarifaire suivante pour la piscine municipale :

<b>REGIE PISCINE</b>	
Adulte à l'unité (résidents mallemortais)	3 €
Adulte travaillant sur le territoire de la commune	3 €
Les enfants non mallemortais accompagnés dans le cadre des groupes du SIVU Collines Durance et leurs accompagnateurs	3 €
Adulte (carnet 10 entrées)	25 €
Enfant à l'unité-18ans, personne situation d'handicap, étudiant, chômeur (sur présentation de la carte)	2 €
Enfant (carnet 10 entrées)	15 €
Enfant de moins de 5 ans accompagné d'un adulte payant, Enfants participants aux stages sportifs des associations communales	0 € 0€
Extérieur Adulte	6 €
Extérieur Enfant	4 €
Pompiers de Sénas, Sapeurs-Pompiers, Gendarmes	0€

**Précise** que la présente délibération sera exécutoire lorsque les formalités administratives seront remplies ;

**Autorise** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Vote pour : 25

Vote contre : /

Abstention : 1

**Hélène GENTE**  
Maire de Mallemort

